



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 1^{er} octobre 2014 — N° 26

Neuf heures quarante-cinq

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Laval-des-Rapides sur le sujet suivant : *Visite à l'Assemblée nationale des membres de l'organisme Centre des femmes de Laval.*
- Le député de Terrebonne sur le sujet suivant : *Comité persévérance scolaire Les Moulins : le premier Salon de la persévérance scolaire dans Les Moulins.*
- Le député de D'Arcy-McGee sur le sujet suivant : *Souligner les 80 ans de M. Leonard Cohen.*
- La députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques sur le sujet suivant : *Le Centre des femmes de Laval, un moteur de changement.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Félicitations à M. David Savard-Gagnon pour sa performance au Marathon Oasis de Montréal.*
- Le député de Matane-Matapédia sur le sujet suivant : *Gymnase Petit-Matane.*
- Le député de Papineau sur le sujet suivant : *Semaine de l'école publique.*
- La députée de Hull sur le sujet suivant : *M. Paul Surprenant, un homme de cœur.*
- La députée de Mille-Îles sur le sujet suivant : *Journée internationale des personnes âgées.*
- La députée de Vachon sur le sujet suivant : *Programme des jeunes ambassadeurs du Service de police de Longueuil.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

Motion du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 3
Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal
Présenté par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 juin 2014
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 16 septembre 2014
Vote reporté le **30 septembre 2014**
- 2) Projet de loi n° 10
Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales
Présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux le **25 septembre 2014**
- 3) Projet de loi n° 11
Loi sur la Société du Plan Nord
Présenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord le **30 septembre 2014**

- 4) Projet de loi n° 12
Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor le **30 septembre 2014**
- 5) Projet de loi n° 14
Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions
Présenté par la ministre de la Justice le **30 septembre 2014**

Étude détaillée en commission

- 6) Projet de loi n° 8
Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles
Présenté par le ministre du Travail le 13 juin 2014
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 16 septembre 2014
Principe adopté le **30 septembre 2014**, et
Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail

Prise en considération de rapports de commissions

- 7) Projet de loi n° 2
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
Présenté par la ministre de la Famille le 22 mai 2014
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 11 juin 2014
Principe adopté le 12 juin 2014
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens déposé le **16 septembre 2014**

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 8)** Projet de loi n° 190
Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés
Présenté par la députée de Gouin le 27 mai 2014
Reprise du débat ajourné le **5 juin 2014**
- 9)** Projet de loi n° 192
Loi modifiant la Loi concernant la lutte contre la corruption en matière de protection des dénonciateurs
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **23 septembre 2014**
- 10)** Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux sans délai
Présenté par le député de Nicolet-Bécancour le **25 septembre 2014**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 11)** Projet de loi n° 200
Loi concernant la Municipalité de Lac-Simon
Présenté par le député de Papineau le **11 juin 2014**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

12) 30 septembre 2014

Motion du député de Matane-Matapédia :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des perquisitions effectuées à la permanence du Parti libéral du Québec par la Sûreté du Québec;

QUE, dans le cadre du processus de nomination du prochain directeur de la Sûreté du Québec, la Commission des institutions procède à l'audition des trois candidats recommandés par le Comité de sélection mis sur pied par la ministre de la Sécurité publique pour occuper ce poste;

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 15 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 90 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 45 minutes, que le temps dévolu à l'opposition officielle soit de 27 minutes et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 18 minutes;

QU'à la suite de ces auditions cette nomination soit exceptionnellement adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire ainsi qu'après en avoir informé les députés indépendants;

Enfin, que cette motion soit un ordre de l'Assemblée nationale.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission
peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Audition sur le chapitre 4 du rapport du Vérificateur général d'automne 2013 portant sur la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructure de l'Agence métropolitaine de transport.
- Audition sur le chapitre 6 du rapport du Vérificateur général du printemps 2014 portant sur les médicaments et les services pharmaceutiques.
- Étude des rapports annuels sur l'application de la Loi sur l'administration publique.

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES**

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Audition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur sa gestion administrative, ses activités et ses orientations.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 200**, Loi concernant la Municipalité de Lac-Simon (mandat confié le 11 juin 2014).

Mandat conféré par une loi

- Étude des rapports de mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat conféré par une loi

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 8**, Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles (mandat confié le 30 septembre 2014).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat conféré par une loi

- Étude du Rapport sur la mise en œuvre de la Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes.

Mandat réglementaire

- Audition du Directeur général des élections du Québec.

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité consultatif du Fonds central de soutien à la réinsertion sociale.
- Examen des orientations, des activités et de la gestion des 18 Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention du Québec.
- Examen des orientations, des activités et de la gestion du Commissaire à la lutte contre la corruption.

Mandat d'initiative

- Audition d'Hydro-Québec sur son possible assujettissement au pouvoir d'intervention du Protecteur du citoyen.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandat conféré par une loi

- Examen des rapports sur les activités du Fonds de soutien aux proches aidants et sur celles de la Société de gestion L'Appui pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013.
- Examen des rapports sur les activités du Fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandat réglementaire

Interpellation :

- De la députée de Taillon au ministre de la Santé et des Services sociaux sur le sujet suivant : *L'entente salariale conclue en 2011 entre l'actuel ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la rémunération des médecins spécialistes et ses impacts sur la situation budgétaire du Québec* (avis donné le 22 mai 2014).
- Du député de La Peltre au ministre de la Santé et des Services sociaux sur le sujet suivant : *L'accès aux soins dans le réseau de la santé et des services sociaux et le bilan libéral des dix dernières années* (avis donné le 25 septembre 2014).

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion des agences de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat conféré par une loi

- Étude du rapport de la Société de l'assurance automobile du Québec sur l'encadrement de la publicité automobile.
- Étude du rapport d'évaluation 2013 – Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 3) Mme Richard (Duplessis) – **16 septembre 2014**
Au ministre de la Santé et des Services sociaux

L'article 27 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés (anciennement le projet de loi 16) prévoit que :

L'article 505 de cette loi [Loi sur les services de santé et les services sociaux] est modifié par l'insertion, après le paragraphe 24°, du paragraphe suivant :

« 24.1° prescrire le contenu d'un formulaire devant être rempli à la suite du décès d'un usager survenu dans une installation maintenue par un établissement ou dans un immeuble ou local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial ou à la suite du décès d'une personne qui réside dans une résidence privée pour aînés et prévoir la personne autorisée à signer un tel formulaire de même que les cas, conditions et circonstances dans lesquels il doit être transmis au coroner; ».

En réponse à une question posée par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve lors de son audition à la Commission des institutions le 11 septembre dernier, le coroner en chef, Denis Marsolais, a indiqué aux membres de la commission parlementaire que le ministère de la Santé et des Services sociaux avait mis sur pied un comité de travail pour valider les orientations avancées et préparer un projet de règlement qui permettra de mettre en œuvre l'article 27 du projet de loi 16 cité ci-dessus.

1. Où en sont les travaux de mise en œuvre de l'article 27 du projet de loi 16, qui prévoyait l'adoption de règlements par le gouvernement?
2. Qui sont les membres qui forment le comité de travail mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux?
3. Combien de rencontres ont eu lieu à ce jour et à quelles dates?
4. Quel est l'échéancier que s'est fixé le comité?
5. Quelle est la date prévue du dépôt du rapport du comité?
6. Quelle est la date prévue de l'entrée en vigueur du règlement?

- 5) M. Lisée (Rosemont) – **16 septembre 2014**
À la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

En 2013, le Protecteur du citoyen a déposé un rapport portant sur la contribution financière au placement et a formulé les 11 recommandations suivantes :

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, avec le ministère des Finances et de l'Économie, d'apporter les modifications réglementaires requises afin :

R-1 D'ajuster les taux de contribution financière au placement d'enfants mineurs pour qu'ils tiennent compte des modifications survenues depuis 1997 au montant des allocations familiales, qu'ils soient plus équitables à l'égard des parents et correspondent mieux à la capacité financière des parents d'enfants hébergés dans un milieu substitut.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux d'apporter les modifications législatives et réglementaires requises afin :

R-2 De tenir compte, dans le calcul de la contribution financière au placement, en toute équité, de la pension alimentaire versée par le parent débiteur au parent créancier.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux d'apporter les modifications législatives et réglementaires requises afin :

R-3 De s'assurer que la comptabilisation du SAE et du supplément pour enfant handicapé dans les revenus des parents aux fins de calcul de la contribution financière au placement ne provoque pas d'ajustements inéquitables du montant de la contribution, particulièrement lorsque ces allocations visent des enfants qui ne sont pas hébergés dans un milieu substitut.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux et à la Régie des rentes du Québec :

R-4 De s'entendre sur les modifications réglementaires requises afin de s'assurer que l'obligation de verser la contribution financière au centre jeunesse pour avoir droit au Soutien aux enfants n'empêche pas une personne, autre que la mère ou le père, notamment un membre de la famille proche ou le tuteur aux biens et à la personne de l'enfant, de recevoir le Soutien aux enfants lorsque cette personne assume de fait la responsabilité d'un enfant temporairement hébergé dans un milieu substitut.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

R-5 D'autoriser les centres jeunesse à octroyer des crédits d'absence, lorsque l'enfant est hébergé, avec l'accord du centre jeunesse et conformément à son plan d'intervention, dans un « milieu naturel » qui favorise la responsabilisation des parents et respecte l'esprit de la loi en vertu de laquelle le placement a été effectué.

5.1 De s'assurer que les ressources d'hébergement transmettent aux centres jeunesse, en temps opportun, l'information requise pour calculer les crédits dus aux parents.

Au ministre des Finances et de l'Économie :

R-6 De s'assurer que soit modifiée la Loi sur l'administration fiscale afin que le ministère de la Santé et des Services sociaux, par l'intermédiaire des centres jeunesse du Québec, puisse obtenir les données fiscales, même sans le consentement des parents, aux seules fins du calcul de la CFP, conformément au Règlement d'application de la Loi sur la santé et les services sociaux.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence du revenu du Québec :

6.1 De conclure une entente, dans le respect des dispositions légales pertinentes, pour que les centres jeunesse obtiennent, dès le début de tout nouveau placement, les données financières requises aux seules fins du calcul de la contribution exigée des parents pour l'hébergement de leur enfant dans un milieu substitut.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

6.2 De s'assurer que les centres jeunesse transmettent une information complète et accessible aux parents sur les conséquences financières du placement de leur enfant et plus spécifiquement sur l'obligation de payer la contribution exigée pour conserver leurs droits au paiement du SAE de la Régie des rentes du Québec, et que cette information tienne compte de la capacité des parents de comprendre les règles de calcul, leurs droits et leurs obligations.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

R-7 De s'assurer que les centres jeunesse uniformisent leurs pratiques afin que la facturation, le calcul de l'exonération et l'établissement du montant de la contribution qui est exigé aux parents se fassent en toute équité et sans pénaliser le parent qui collabore avec le centre jeunesse.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec la Régie des rentes du Québec :

R-8 De prendre les mesures requises pour que les parents se voient retirer leurs droits aux prestations de la Régie, dans le contexte où ils ne soutiennent plus leur enfant ou lorsque le plan d'intervention de l'enfant recommande la cessation des contacts avec eux et que le Soutien aux enfants versé par la Régie soit alloué à l'établissement responsable d'héberger l'enfant jusqu'à sa majorité.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

R-8.1 De s'assurer que les centres jeunesse développent des critères permettant d'uniformiser leurs pratiques en ce qui concerne la négociation d'ententes de paiement avec les parents qui ne paient pas leur contribution.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec les Agences de la santé et des services sociaux :

R-9 De s'assurer que les ressources d'hébergement relevant d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, incluant les centres de réadaptation, informent sans délai, dès le début du placement d'un enfant mineur, le centre jeunesse responsable de percevoir la contribution financière.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux :

R-10 De développer un cadre de référence visant à uniformiser les pratiques des centres jeunesse, notamment en ce qui concerne le calcul, la perception et le recouvrement de la contribution financière au placement, afin d'offrir un traitement à la fois équitable et adapté aux parents et de faciliter leurs démarches avec le centre jeunesse lors du placement de leur enfant.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, à la Régie des rentes du Québec, à l'Agence du revenu du Québec et au ministère des Finances et de l'Économie :

R-11 De désigner un répondant d'ici le 15 mai 2013 et de lui faire parvenir, au plus tard le 30 septembre 2013, un plan de travail pour le suivi des recommandations. Il leur demande aussi de lui faire rapport de l'état d'avancement de ce plan selon l'échéancier à convenir avec lui.

- Quel est l'état d'avancement de chacune de ces recommandations?
- Quel échéancier se donne la ministre pour chacune d'elles si elles ne sont pas déjà mises en application?

7) M. Lisée (Rosemont) – **16 septembre 2014**

Au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La phase 2 de la Stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées devait être lancée en juin 2014, mais elle se fait toujours attendre. Une des mesures prévues dans la phase 1 de la Stratégie était le rehaussement du financement de la mesure Contrat d'intégration au travail (CIT - action 44), qui facilite l'embauche et le maintien d'une personne handicapée dans un milieu de travail standard et favorise l'égalité d'accès au marché du travail pour les personnes handicapées.

Étant donné que le programme 1 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, duquel provient le financement de cette Stratégie, est amputé de plus de 17 M\$ cette année :

- Quel montant est réservé pour les contrats d'intégration au travail (CIT) en 2014-2015?
- Combien de personnes handicapées (ventilé par région) ont bénéficié de cette mesure et obtenu un emploi d'été en 2014?
- Combien de nouvelles personnes au total pourront bénéficier de cette mesure (ventilé par région) en 2014-2015?
- Cette mesure sera-t-elle reconduite dans la phase 2 de la Stratégie?
- Quel est l'échéancier du ministre pour le lancement de la phase 2 de la Stratégie?

8) M. Villeneuve (Berthier) – **16 septembre 2014**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

En juin dernier, une revue de littérature scientifique a été publiée, démontrant l'effet chronique de l'utilisation de pesticides de type néonicotinoïdes sur les populations animales, notamment sur les abeilles. Le gouvernement précédent, du Parti québécois, a posé des actions à ce sujet, en faisant en autres de la sensibilisation auprès des producteurs sur les effets de l'utilisation de semences enrobées aux néonicotinoïdes.

Le 2 juillet, questionné à ce sujet lors de l'étude des crédits, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a salué les actions de son prédécesseur et mentionné avoir inscrit le sujet à la conférence de Winnipeg, qui a eu lieu les 16 et 17 juillet derniers.

Quel est le résultat de la sensibilisation des producteurs aux effets des néonicotinoïdes?

Dans quelle proportion l'accès aux semences non enrobées de néonicotinoïdes a-t-il augmenté?

Dans quelle proportion l'utilisation de semences non enrobées de néonicotinoïdes a-t-elle diminuée?

Quelles actions le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et/ou le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont-ils prises pour réduire les effets sur les animaux et insectes des néonicotinoïdes?

Quelles actions le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques prendront-ils pour contrer les effets néfastes des néonicotinoïdes?

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques envisagent-ils des modifications législatives pour encadrer l'utilisation des néonicotinoïdes?

Quelles actions communes seront prises par les participants à la conférence de Winnipeg pour contrer les effets néfastes des néonicotinoïdes?

9) **Mme Lamarre (Taillon) – 16 septembre 2014**
Au ministre de la Santé et des Services sociaux

Lors de la dernière campagne électorale, le chef du Parti libéral du Québec promettait l'ajout de 2000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) de première ligne d'ici dix ans dans le réseau de la santé. À l'étude des crédits le 26 juin dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux a réitéré cet engagement mais n'a fourni aucun détail sur un éventuel plan, échéancier ou indication quant aux moyens qu'il compte employer pour réaliser cet engagement.

- En sachant que l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec délivre en moyenne 50 nouveaux permis d'IPS chaque année depuis 2010, quel est l'échéancier du ministre pour arriver à en ajouter 2000?
- Quels investissements le ministre compte-t-il associer à cette promesse?

- Le ministre compte-t-il octroyer un montant aux IPS qui superviseront des stagiaires, comme c'est le cas pour les médecins, afin de les inciter à en accepter en plus grand nombre?
- Concrètement, quel est le plan du ministre pour réaliser son engagement?

10) M. LeBel (Rimouski) – **16 septembre 2014**
 Au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

D'après les derniers chiffres disponibles sur le site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 128 840 personnes prestataires du Programme de solidarité sociale présentent des contraintes sévères à l'emploi. 34,6% d'entre-elles (environ 44 600 personnes) ont des contraintes d'ordre physique, auditif, visuel ou de la parole.

Selon le Collectif pour une pension d'invalidité, il est impossible pour ces personnes de pouvoir améliorer leurs conditions de vie, car les restrictions au programme les empêchent de prendre certaines initiatives. Ces personnes estiment que leur condition n'est pas suffisamment prise en compte par le ministère et qu'une prestation spécifique à leur condition devrait être mise de l'avant.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale peut-il fournir des réponses à l'Assemblée nationale :

- Pourquoi les prestataires du Programme de solidarité sociale ne peuvent-ils pas vivre en couple sans être pénalisés?
- Pourquoi les prestataires du Programme de solidarité sociale ne peuvent-ils pas détenir plus de 1500\$ en économie sans être pénalisés?
- Pourquoi les prestataires du Programme de solidarité sociale ne peuvent-ils pas voyager à l'étranger sans être pénalisés?
- Existe-t-il d'autres critères ou conditions qui peuvent réduire les prestations de solidarité sociale?
- Existe-t-il des indicateurs afin de mesurer les conditions de vie des personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi?
- Le ministère a-t-il déjà étudié la possibilité d'offrir une forme de « pension d'invalidité » directement liée à la condition des personnes lourdement handicapées et inaptes au travail?

- 11) M. Traversy (Terrebonne) – **17 septembre 2014**
Au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Quelle est la situation financière du Régime québécois d'assurance parentale en date du 16 septembre 2014?

Quel est le détail des dernières projections actuarielles au sujet du RQAP?

Le RQAP fera-t-il l'objet d'une évaluation à la Commission de révision des programmes et/ou à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal?

Le gouvernement modifiera-t-il les taux de cotisation au RQAP?

Le ministre a-t-il l'intention de répondre positivement aux nombreuses pétitions de parents adoptants réclamant une bonification des prestations d'adoption du RQAP?

Le ministre envisage-t-il une bonification des prestations pour les parents victimes d'un deuil périnatal?

- 12) M. Bonnardel (Granby) – **17 septembre 2014**
À la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

Lorsque les parents demandent à la Direction de la protection de la jeunesse de les aider et qu'un enfant est placé dans un Centre jeunesse, une contribution parentale est exigée.

Or, dans le cas de parents divorcés, on ne tient actuellement pas compte de la pension alimentaire dans le calcul de la contribution parentale.

Le Protecteur du citoyen a soumis au ministère de la Santé et des Services sociaux une recommandation afin d'apporter les modifications législatives et réglementaires nécessaires afin de tenir compte, dans le calcul de la contribution financière au placement, en toute équité, de la pension alimentaire versée par le parent débiteur au parent créancier.

Je demande à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique de m'indiquer quand et comment elle entend donner suite à la recommandation du Protecteur du citoyen.

- 13) Mme Lamarre (Taillon) – **1^{er} octobre 2014**
Au ministre de la Santé et des Services sociaux

Lors de la campagne électorale, le chef du Parti libéral du Québec a affirmé qu'il ne toucherait pas à l'entente avec les médecins conclue en 2006. En effet, le 11 mars 2014, il a écarté une telle option dans une conférence de presse à Trois-Rivières : « Je ne reviens pas sur la signature de l'État. Je respecte les institutions. L'État québécois a signé », a-t-il affirmé. Il a toutefois changé d'idée au printemps dernier et des ententes de principe ont été négociées au cours des dernières semaines avec les fédérations de médecins.

- Quel est le libellé de l'entente de principe conclue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec?
- Quel est le libellé de l'entente en voie d'être conclue avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec?
- Quels sont les autres sujets qui ont été abordés lors de ces discussions?
- Quels sont les autres arrangements qui ont été convenus avec les deux fédérations?

Partie 6

PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

- a) 25 septembre 2014
Loi favorisant l'inclusion de logements sociaux ou abordables pour les nouveaux projets de construction – *députée d'Hochelaga-Maisonneuve*.
- b) 30 septembre 2014
Loi modifiant la Loi sur le Protecteur du citoyen – *député de Deux-Montagnes*.

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS